

## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## EUROPE ENTREPRENEURS

ISIN : FR0010246611

FIA soumis au droit français

### Objectifs et politique d'investissement

Classification de l'Autorité des Marchés Financiers : Actions des pays de l'Union européenne

Le FIA est géré activement et de manière discrétionnaire. Il n'est pas géré en référence à un indice.

Ce FIA a pour objectif la recherche d'une performance nette de frais supérieure à 7% par an, sur une durée de placement recommandée au minimum de 5 ans.

Le FIA investit sur des actions de sociétés familiales cotées. Une société familiale est une organisation dans laquelle un ou plusieurs membres d'une même famille influencent la direction de l'entreprise en occupant des postes de management et / ou en possédant des droits de propriété sur le capital.

La sélection des titres pour le FIA « Europe Entrepreneurs » repose sur l'analyse fondamentale de chaque valeur, et sur la valorisation au regard de ratios traditionnels et de modèles simples prenant en compte ses perspectives à moyen terme.

Tous les types de capitalisation, sans restriction, pourront être représentés.

Le fonds est en permanence investi et exposé à hauteur de 75% minimum de son actif net, sur les valeurs éligibles au PEA, dont 60% au moins sur un ou plusieurs marchés des actions émises dans un ou plusieurs pays de l'Union européenne, dont éventuellement, les marchés de la zone euro. Le fonds est en permanence investi à hauteur de 50% de son actif net en valeurs françaises.

Le FIA pourra, à titre de diversification, être investi, à titre accessoire en valeurs admises aux négociations sur les marchés réglementés de valeurs en dehors de l'Espace Economique Européen. Le gérant ne privilégie aucun secteur économique.

Le portefeuille peut être exposé à titre accessoire au risque de change.

Dans la limite maximum de 25 % de l'actif net, le FIA pourra investir en titres de créances et instruments du marché monétaire :

- Obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs souverains (état français) : OAT, BTAN de maturités comprises entre 3 mois et 3 ans et BTF ;
- Obligations et TCN, billets de Trésorerie et Certificats de dépôt émis par des émetteurs privés.

dont au minimum 10% de produits de taux dont la signature est au moins égale à BBB selon l'échelle Standard and Poor's ou une notation équivalente dans une autre agence de notation.

En cas de downgrading en-dessous de la notation autorisée, le titre est cédé au plus tard dans le mois suivant la constatation de la baisse de la note.

Le FIA s'autorise à investir jusqu'à 20% de son actif net en OPC de droit français et étrangers gérés ou non par la société de gestion ou une société liée. Le FIA peut intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés français et étrangers, d'actions, de taux ou de change, à hauteur de 100% maximum de son actif net, principalement dans un but de couverture contre les risques de baisse des marchés actions, de taux ou de change. Le gérant pourra recourir pour cette couverture à des contrats futures ou contrats d'options listés, des contrats de change à terme, des contrats sur indices.

Le FIA pourra toutefois être exposé au risque de baisse des marchés actions, risque de taux ou risque de change au travers de contrats à terme ferme ou conditionnels.

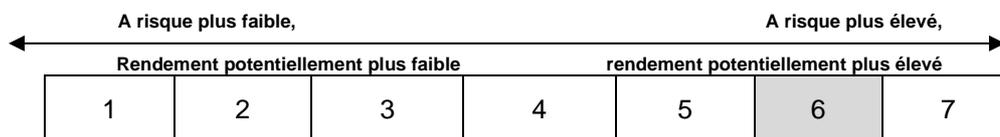
Le FIA peut utiliser les dépôts dans la limite de 20% de son actif net auprès d'un même établissement de crédit pour garantir une liquidité aux porteurs de parts du FIA.

Le FIA peut avoir recours à des emprunts en espèce dans la limite de 10% de l'actif net.

**Recommandation :** ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans. Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées tous les vendredis à 10 heures auprès de notre centralisateur BFCM et sont réalisées sur la base de la valeur liquidative du jour. La date de négociation est égale à la date de la valeur liquidative.

La valeur liquidative est calculée chaque vendredi sur la base des cours de clôture de bourse.

### Profil de risque et de rendement



Ce fonds est classé en catégorie 5 en raison de son exposition forte et à la volatilité des marchés actions.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil du risque futur FIA. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Ce fonds ne fait pas l'objet de garantie ou de protection du capital.

#### Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de liquidité :** Le risque de liquidité du portefeuille est fonction de la liquidité des supports d'investissement utilisés. Ce risque peut apparaître en raison des investissements sur les marchés d'actions de petites et moyennes capitalisations qui, par leurs caractéristiques spécifiques, peuvent être plus étroits que les marchés d'actions de grandes capitalisations. L'illiquidité d'un titre peut renchérir le coût de liquidation d'une position et de ce fait affecter la valeur liquidative.

- **Risque de crédit** : Une partie du portefeuille peut être investie en titres de créances ou obligations émis par des émetteurs privés. Ces titres privés, représentant une créance émise par les entreprises, présentent un risque de crédit ou risque de signature. En cas de faillite de l'émetteur ou en cas de dégradation de la qualité des émetteurs privés, la valeur des obligations privées peut baisser. Par conséquent, la valeur liquidative du FIA peut baisser.
- **Impact des techniques financières liées aux produits dérivés** : l'utilisation de produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille et peut entraîner, sur de courtes périodes, des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse.

### Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

#### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

<b>Frais d'entrée</b>	1.75% TTC maximum
<b>Frais de sortie</b>	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

#### Frais prélevés par le fonds sur une année

<b>Frais courants</b>	3,62 % TTC *	<p>* Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos le 31/12/2021, et ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ce taux correspond au taux des frais de gestion maximum prélevés par le fonds.</p> <p>Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section Frais et commissions du prospectus de ce FIA, disponible sur simple demande auprès de la société de gestion de portefeuille.</p> <p>Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts ; ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.</p>
<b>Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances</b>		
<b>Commission de performance</b>	0,03 % au titre du dernier exercice ; 20 % TTC de la surperformance par rapport l'indice Stoxx Europe 50 en 2021 et au-delà de 7 % l'an à partir de 2022.	

### Performances passées

#### Performances annuelles du FIA et de son indice de référence (à fin décembre) :



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les performances annuelles présentées dans ce diagramme sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le fonds et le dépositaire. La performance du FIA est calculée coupons nets réinvestis. Le FCP Europe Entrepreneurs a été créé le 18 novembre 2005. La devise de référence du fonds est l'euro.

La performance de l'indice est calculée dividendes réinvestis. Les performances passées jusqu'en 2012 concernent l'indice CAC All-Tradable dividendes non réinvestis ; le fonds ayant changé d'indice de référence, les performances depuis 2013 font référence à l'indice Stoxx Europe 50 dividendes réinvestis.

### Informations pratiques

Le fonds est éligible au PEA.

Le dépositaire est la Banque Fédérative du Crédit Mutuel. Les ordres de souscription et de rachat peuvent être transmis à votre intermédiaire financier habituel.

Le dernier prospectus et les derniers documents d'information périodique réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion de portefeuille.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion de portefeuille (ACA - 243 Boulevard Saint Germain - 75007 PARIS - Tél : 01 76 62 35 16).

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FIA peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre intermédiaire financier.

La responsabilité d'ACA ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA.

Ce FIA est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). ACA est une société de gestion agréée en France sous le numéro GP05000031 et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11/02/2022.